

Bourse de soutien aux cycles supérieurs pour les étudiant.e.s membres du CIÉRA – Université Laval

Montant : Valeur maximale de 1000\$

Date limite pour soumettre une candidature : 14 décembre 2023

Description

La bourse de soutien du CIÉRA, aux étudiant.e.s membres du CIÉRA de 2^e et de 3^e cycle, a pour objectif de soutenir financièrement la réalisation d'activités ou la participation à des événements associés à leur projet de recherche. Ces bourses peuvent couvrir les coûts de déplacement pour la cueillette des données sur le terrain de recherche, le retour des résultats dans les communautés, la présentation des résultats dans le cadre de colloques nationaux ou internationaux ou d'autres activités en lien avec leur mémoire ou leur thèse¹.

Critères d'admissibilité

- Avoir la nationalité canadienne ou le statut de résident permanent ou détenir un permis d'études dans le cas des étudiant.e.s étranger.ères
- Être un.e étudiant.e inscrit.e à temps complet² à un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université Laval
- Être membre du CIÉRA
- Travailler sur un sujet relié à un ou plusieurs des axes de recherche du CIÉRA
- Être autorisé.e ou avoir été autorisé.e à réaliser l'activité présentée entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 octobre 2024
- Avoir amorcé le processus de demandes éthiques nécessaires auprès des universités et des communautés autochtones concernées

Les candidat.e.s qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.

¹ Plus d'une activité peut être proposée dans la mesure où elles sont directement liées au projet de recherche.

² Pour être admissible, l'étudiant.e doit être inscrit.e au minimum à 12 crédits à la session d'automne 2023.

Critères de sélection

- Excellence du projet de recherche au regard des axes de recherche du CIÉRA (25%)
- Qualité de la démarche éthique et de la mobilisation des connaissances auprès des communautés autochtones (certificat d'éthique, approbation des communautés participantes, présentation des résultats à la communauté, implication autochtone au sein du projet, etc.) (25%)
- Excellence du dossier académique (15%)
- Pertinence du budget demandé en lien avec l'activité proposée (25%)
- Qualité du dossier (10%)

Le comité d'évaluation donnera la priorité aux étudiant.e.s n'ayant pas obtenu d'autres bourses du CIÉRA.

Dépenses admissibles (Important : conserver les factures) :

- Séjour sur le terrain de recherche :
 - Les frais de transport du lieu de résidence jusqu'au lieu du terrain
 - Les cartes d'embarquement sont nécessaires
 - Frais de séjour (repas et hébergement) en fonction du pays et de la durée du séjour
- Inscription à des événements scientifiques pour la présentation des résultats de la recherche
- Production de matériel de diffusion des résultats de la recherche
- Honoraires professionnels (graphisme, traduction, interprétation, etc.) pour la production ou la diffusion de la recherche
- Compensations versées aux personnes contribuant à la recherche qui ont été approuvées par le comité d'éthique
- Frais de télécommunication (plateformes de visioconférences, plateformes de partage de données, etc.) liés aux activités de la recherche
- Fournitures audiovisuelles et informatiques (casques d'écoute, micro, etc.) liées aux activités de la recherche

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les documents listés, en un seul document PDF dans l'ordre suivant :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé par le candidat.e et la direction de recherche (le cas échéant)
- Une lettre de présentation d'un maximum de 3 pages. Cette lettre devrait comprendre une description de l'activité financée par la bourse (cueillette de donnée sur le terrain, retour des résultats dans les communautés, présentation des résultats dans le cadre d'événements scientifiques ou autre) incluant le calendrier prévu, une description du projet de recherche (mémoire ou thèse) ainsi que son état d'avancement, les démarches éthiques et de mobilisation des connaissances auprès des communautés autochtones et une justification du budget.

- Les relevés de notes correspondants à tous les trimestres universitaires complétés (il n'est pas nécessaire de fournir les relevés de notes officiels)
- Le curriculum vitae

Rapport

Au plus tard deux mois après le déroulement de l'activité, les étudiant.e.s financé.e.s devront présenter un court bilan avec photos (maximum 2 pages), ainsi qu'un état des dépenses avec copies des factures à l'appui (sur demande).

Transfert des connaissances

Au plus tard un an après la réception de leur bourse, les étudiant.e.s financé.e.s seront appelé.e.s à faire une présentation de leur recherche dans le cadre des Midis du CIÉRA, du Colloque annuel du CIÉRA ou de toute autre activité organisée par le centre.

Cumul

Le cumul est autorisé avec toute autre bourse, dans la mesure où la réglementation le permet.

Dépôt des demandes

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA – Université Laval (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le **14 décembre 2023**.

Annnonce des résultats et versement de la bourse

Les candidat.e.s recevront une réponse à leur demande avant la fin février 2024. Les étudiant.e.s financé.e.s recevront leur bourse en un versement, prévu avant avril 2024. À noter que l'étudiant.e doit être inscrit.e à temps complet au moment de recevoir le versement de la bourse.

Le nom du CIÉRA ou son logo devra figurer sur tout matériel qui sera produit dans le cadre de l'activité financée.